

Cote du document:	<u>GC 32/L.8/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11</u>
Date:	<u>18 février 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Programme de départ volontaire du FIDA pour 2009-2010**

### **Additif**

Conseil des gouverneurs — Trente-deuxième session  
Rome, 18-19 février 2009

---

Pour: **Approbation**



## **Programme de départ volontaire du FIDA pour 2009-2010**

### **Additif**

L'attention du Conseil des gouverneurs est appelée sur les ajouts et modifications ci-après apportés à la résolution sur la dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA pour 2009-2010 (GC 32/L.8). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras.

# Projet de résolution sur la dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA pour 2009-2010

## Résolution \_\_\_\_/XXXII

### Dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA pour 2009-2010

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Ayant à l'esprit l'article 6, section 10 de l'Accord portant création du FIDA et l'article VI du Règlement financier du FIDA;

Notant que, à sa **quatre-vingt-quinzième** session, le Conseil d'administration a entériné la nécessité d'une dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA pour une période de deux ans;

Ayant pris connaissance de l'examen effectué par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-quinzième session concernant la dépense extraordinaire pour le programme de départ volontaire du FIDA (2009-2010);

Décide ce qui suit:

1. La dépense extraordinaire d'un montant de **5,5 millions** d'USD destinée à financer le programme de départ volontaire du FIDA pour une période de deux ans durant les exercices 2009 et 2010, telle qu'elle figure dans le document GC 32/L.8, est approuvée.
2. Le Président du FIDA est prié de rendre compte tous les ans au Conseil d'administration des dépenses engagées au titre du programme de départ volontaire et de soumettre au Conseil des gouverneurs un rapport final y relatif en février 2011.

